

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	5
Total des votes	51

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes et PECI

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, M. ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEN, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N° 21-2022 Adhésion à l'association « Rouen-Normandie 2028- Capitale Européenne de la Culture »

Lancée en 1985, à l'initiative de Méline MERCOURI, Ministre de la Culture grecque, l'action **Capitale Européenne de la Culture** est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne.

Le label *Capitale européenne de la culture* a pour objectifs de :

- Mettre en lumière la richesse et la diversité des cultures européennes
- Célébrer les liens culturels unissant les Européens
- Favoriser la contribution de la culture au développement des villes

Il s'agit pour les villes mises à l'honneur de promouvoir pendant une année civile, leur patrimoine et leur dynamisme culturel à travers l'organisation d'expositions, festivals et autres événements.

L'enjeu est de construire des projets structurants qui transforment le territoire et son image pour des décennies.

A chaque fois, deux villes de deux pays membres de l'Union sont désignées, formant un binôme qui concrétise un peu plus la dimension européenne de l'action.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-21-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

Depuis plusieurs années le label **Capitale Européenne de la Culture** est accordé à des villes résilientes. Des villes qui savent s'appuyer sur leurs faiblesses et sur les crises qu'elles ont traversées pour se fixer des objectifs ambitieux de transformation du territoire sur le long terme en utilisant la culture comme levier puissant. En **2028**, le titre de **Capitale Européenne de la Culture** sera décerné à deux villes de deux pays de l'Union européenne : la **France** et la République Tchèque.

La Ville de Rouen souhaite être candidate à cette distinction prestigieuse. Pour être soutenue activement, des partenaires historiques et fondateurs du projet : la ville de Rouen, la Région Normandie, les départements de l'Eure, de la Seine-Maritime, et l'Agglomération Seine-Eure (entre autres partenaires) ont fondé une **Association** appelée « **Rouen Normandie 2028** » dont l'objectif est la préparation du dossier de candidature au titre de « **Capitale Européenne de la Culture 2028** ».

La candidature portée par Rouen et sa métropole a pour ambition de dépasser les frontières administratives et d'associer les territoires qui bordent les boucles de la Seine.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L 2121-21, L 2121-29 et L 2121-33

VU la création de l'Association « **Rouen Normandie 2028 – Capitale européenne de la culture** » et ses **statuts**

CONSIDERANT la volonté de la CCPAVR d'adhérer à l'Association « Rouen Normandie 2028 » dont l'objectif est de participer à la préparation du dossier de candidature au titre de « Capitale Européenne de la Culture en 2028 » pour la ville de Rouen (Seine-Maritime)

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **AUTORISE** la CCPAVR à adhérer à l'Association « **Rouen Normandie 2028- Capitale Européenne de la Culture** »
- **DECIDE DE PRECISER** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6281 (concours divers (cotisations)) du budget communautaire de 2022
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette décision et d'inscrire au budget la somme afférente à cette adhésion.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022

le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-21-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022